

209C1059
FR0000035743-FS0455-DER20

28 juillet 2009

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(article 234-10 du règlement général)

ETAM DEVELOPPEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier du 27 juillet 2009, complété par un courrier du 28 juillet, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

1- a- Les membres de la famille Milchior (1) ont déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juillet 2009, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Fitema Participations qu'ils contrôlent (2), les seuils de 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société ETAM DEVELOPPEMENT et détenir 4 197 612 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 8 157 224 droits de vote, soit 35,19% du capital et 44,51% des droits de vote de cette société (3), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pierre Milchior (4)	698 472	5,86	1 158 944	6,32
Laurent Milchior (5)	361 820	3,03	723 640	3,95
Vanessa Milchior (5)	361 820	3,03	723 640	3,95
Rachel Milchior	1 820	0,02	3 640	0,02
Fitema Participations	2 773 680	23,25	5 547 360	30,27
Total famille Milchior	4 197 612	35,19	8 157 224	44,51

b- Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de la totalité du capital de la société Fitema Participations, qui détient directement 2 773 680 actions ETAM DEVELOPPEMENT, par la famille Milchior (6).

c- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La famille Milchior rappelle qu'elle agit de concert avec la famille Tarica et Fitema Participations. Du fait des pouvoirs de ses représentants gérants commandités, la famille Milchior est l'actionnaire prépondérant au sein de ce concert et contrôle ETAM DEVELOPPEMENT au sens de l'article L. 233-3 I du code de commerce car elle dispose du pouvoir d'en nommer et révoquer les gérants.

La famille Milchior indique qu'elle envisage d'acquérir des actions supplémentaires, sachant que cette intention sera évaluée en fonction des opportunités de marché.

Elle n'a pas l'intention de nommer un gérant supplémentaire. »

2- a- La société Fitema Participations (2) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 25 juillet 2009, le seuil de 25% du capital de la société ETAM DEVELOPPEMENT et détenir individuellement, 2 773 680 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 5 547 360 droits de vote, soit 25,76% du capital et 32,31% des droits de vote de cette société (7)

b- La famille Milchior et la famille Tarica ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 25 juillet 2009, le seuil de 50% du capital de la société ETAM DEVELOPPEMENT et détenir de concert 5 394 317 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 10 550 634 droits de vote, soit 50,09% du capital et 61,45% des droits de vote de cette société (7), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pierre Milchior (4)	698 472	6,49	1 158 944	6,75
Laurent Milchior (5)	361 820	3,36	723 640	4,21
Vanessa Milchior (5)	361 820	3,36	723 640	4,21
Rachel Milchior	1 820	0,02	3 640	0,02
Fitema Participations	2 773 680	25,76	5 547 360	32,31
Sous-total famille Milchior	4 197 612	38,98	8 157 224	47,51
Famille Tarica (8)	1 196 705	11,11	2 393 410	13,94
Total	5 394 317	50,09	10 550 634	61,45

c- Ces franchissements de seuils résultent de l'annulation de 1 159 495 actions ETAM DEVELOPPEMENT auto-détenues.

3- Le franchissement des seuils du tiers du capital et des droits de vote par la famille Milchior et l'augmentation de plus de 2% de la participation du concert, située entre le tiers et la moitié du capital de la société, ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans Décision et Information 209C0979 du 9 juillet 2009 et publiée au bulletin officiel (BALO) du 13 juillet 2009.

(1) Composée de Pierre Milchior, Laurent Milchior, Vanessa Milchior et Rachel Milchior.

(2) Société anonyme détenue à 100% par la société anonyme de droit belge Finora, elle-même détenue à 60% par M. Pierre Milchior, 20% par M. Laurent Milchior et 20% par Madame Vanessa Milchior.

(3) Sur la base d'un capital composé de 11 927 958 actions représentant 18 328 511 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(4) Actions détenues en pleine propriété. M. Pierre Milchior détient par ailleurs 720 000 actions en usufruit dont la nue-propriété appartient à ses enfants Laurent et Vanessa Milchior. Il est précisé que les statuts de la SCA ETAM DEVELOPPEMENT précisent que l'usufruitier exerce les droits de vote au sein des assemblées générales ordinaires et que le nu-propriétaire les exerce au sein des assemblées générales extraordinaires.

(5) Soit 1 820 actions détenues en pleine propriété et 360 000 actions en nu-propriété.

(6) La famille Milchior a acquis l'intégralité des actions de la société Fitema Participations par l'intermédiaire de la société Finora qu'elle contrôle.

(7) Sur la base d'un capital composé de 10 768 463 actions représentant 17 169 016 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(8) Composée de Madame Marie-Claire Tarica, détenant 596 705 actions en pleine propriété et 600 000 actions en usufruit dont la nue-propriété appartient à Messieurs William et Cyrille Tarica et Madame Karine Tarica pour 200 000 actions chacun.